

Réf : DSPE-0724-1158-1

**ARRÊTÉ N° DSPE-0724-1158-1
PORTANT APPROBATION DES PLANS DU DISPOSITIF ORSAN EN PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR**

Le Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles, L.1431-2, L. 1432-2, L. 3131-4 et R.3131-4 ;
- VU** le Décret n°2024-8 du 3 janvier 2024 relatif à la préparation et à la réponse du système de santé pour faire face aux situations sanitaires exceptionnelles ;
- VU** l'arrêté du 26 octobre 2023 portant adoption du Projet Régional de Santé de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour période 2023-2028 ;
- VU** l'arrêté du 18 janvier 2024 relatif aux missions de référence, aux capacités et moyens de prise en charge et de diagnostic des établissements de santé de référence et aux missions des agences régionales de santé ;
- VU** l'arrêté du 16 juillet 2024 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur – M. Yann BUBIEN;
- VU** la circulaire n°DGS/VSS/2024/16 du 16 février 2024 relative au renforcement de la préparation du système de santé pour faire face aux situations sanitaires exceptionnelles et à l'organisation territoriale de leur gestion ;
- VU** l'instruction n° DGS/CCS/DGOS/SGMCAS/2024/55 du 30 avril 2024 relative à la préparation sanitaire des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 ;
- VU** la circulaire de la Première ministre n°6418/SG du 26 septembre 2023 relative à l'organisation gouvernementale pour la gestion des crises majeures ;
- VU** l'avis du Préfet du département des Alpes-de-Haute-Provence (04) en date du 8 juillet 2024 ;
- VU** l'avis du Préfet du département des Hautes-Alpes (05) en date du 4 juillet 2024 ;
- VU** l'avis du Préfet du département des Alpes-Maritimes (06) en date du 9 juillet 2024 ;
- VU** l'avis du Préfet du département des Bouches-du-Rhône (13), préfet de la zone de défense et de sécurité sud, en date du 5 juillet 2024 ;
- VU** l'avis du Préfet du département du Var (83) en date du 2 juillet 2024 ;
- VU** l'avis du Préfet du département du Vaucluse (84) en date du 17 juillet 2024 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le plan de prise en charge d'un afflux massif de blessés dans les établissements de santé (« AMAVI ») du dispositif ORSAN, est approuvé. Cet arrêté prend effet à compter de la date de la signature du présent document.

ARTICLE 2 : Le plan de gestion du risque Nucléaire-Radiologique-Chimique (« NRC ») du dispositif ORSAN, est approuvé. Cet arrêté prend effet à compter de la date de la signature du présent document.

ARTICLE 3 : Le plan de gestion des tensions dans l'offre de soins liées à une épidémie ou un phénomène climatique et/ou environnemental (« EPI-CLIM ») du dispositif ORSAN, est approuvé. Cet arrêté prend effet à compter de la date de la signature du présent document.

ARTICLE 4 : Le plan de gestion d'un risque épidémique et biologique connu ou émergent dans le système de santé (« REB ») du dispositif ORSAN, est approuvé. Cet arrêté prend effet à compter de la date de la signature du présent document.

ARTICLE 5 : Le plan de prise en charge médico-psychologique de nombreuses victimes blessées psychiques (« MEDICO-PSY ») du dispositif ORSAN, est approuvé. Cet arrêté prend effet à compter de la date de la signature du présent document.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification.

Fait à Marseille, le 22 juillet 2024

Pour le Directeur Général de l'ARS PACA
et par délégation
Le Directeur Général Adjoint

Sébastien DEBEAUMONT
Le Directeur Général
de l'Agence régionale de santé
Provence-Alpes Côte d'Azur

